



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-173

PUBLIÉ LE 14 MAI 2019

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-05-14-002 - Arrêté portant délégation de signature - Madame Maryline GELINEAU - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 20ème Père-Lachaise (2 pages)	Page 3
75-2019-05-14-005 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES de PARIS 17ème MONCEAU EPINETTES (3 pages)	Page 6
75-2019-05-14-001 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 20ème Père-Lachaise (3 pages)	Page 10
75-2019-05-14-003 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est (3 pages)	Page 14
75-2019-05-14-004 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème GRANDES CARRIERES (3 pages)	Page 18
75-2019-05-14-006 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19EME « BUTTES CHAUMONT » (3 pages)	Page 22
75-2019-05-14-007 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - MAI 2019 (6 pages)	Page 26

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-002

Arrêté portant délégation de signature - Madame Maryline
GELINEAU - SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES
DE PARIS 20ème Père-Lachaise

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20^{ème} Père-Lachaise
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Père- Lachaise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

En mon absence, délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mai 2019, à Madame Maryline GELINEAU, inspectrice des Finances Publiques, et ce durant tout le temps de sa mission au SIE Paris 20 Père Lachaise :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mai 2019 à Madame Maryline GELINEAU, inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de signer et ce durant tout le temps de sa mission au SIE Paris 20 Père Lachaise, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 15 000€

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame Maryline GELINEAU, inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de signer et ce durant tout le temps de sa mission au SIE Paris 20 Père Lachaise :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000€

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame Maryline GELINEAU, inspectrice des Finances Publiques et ce durant tout le temps de sa mission au SIE Paris 20 Père Lachaise à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 14/05//2019

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises.

Signé

Catherine Trevisan-Salles

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-005

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
de PARIS 17ème MONCEAU EPINETTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
PÔLE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
de PARIS 17ème MONCEAU EPINETTES
6A bd de Reims
75844 Paris cedex17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème MONCEAU EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. NINOU Gérard, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème MONCEAU EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Rémi ROUSSET	Pascale DELIOT	Valérie GUILLOTEAU
--------------	----------------	--------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Audrey MARMIN	Matthieu MORIN	Catherine TCHISSAMBOU
Laurys DESPLANS	Noura BOUCETHA	Aurélié RICHER
David BRUN		
Sophie CAREMIAUX	Alexandre PRUDENT	Laurent SERIEYS
Sébastien SABAU		

3°) dans la limite de 2 000 € (uniquement en matière de contentieux fiscal d'assiette), aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Lucienne TOCNY	Maria Dolores SARNA	Hedi-Mohamed CHALABI
Yann EDY	Alain TESTA	Estelle BOUANICH
Mansour CHIRHK		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Rémi ROUSSET	Inspecteur	15 000 €
Pascale DELIOT	Inspectrice	15 000 €
Valérie GUILLOTEAU	Inspectrice	15 000 €
Audrey MARMIN	Contrôleuse	10 000 €
Matthieu MORIN	Contrôleur	10 000 €
Catherine TCHISSAMBOU	Contrôleuse	10 000 €
Laurys DESPLANS	Contrôleur	10 000 €
Noura BOUCETHA	Contrôleuse	10 000 €
Aurélié RICHER	Contrôleuse	10 000 €
David BRUN	Contrôleur	10 000 €
Sophie CAREMIAUX	Contrôleuse	10 000 €
Alexandre PRUDENT	Contrôleur	10 000 €
Laurent SERIEYS	Contrôleur	10 000 €
Sébastien SABAU	Contrôleur	10 000 €
Estelle BOUANICH	Agente	

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 14/05/2019
La comptable, responsable de service des impôts
des entreprises,

Carole CUISSET

« signé »

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-001

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20ème Père-Lachaise

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20^{ème} Père-Lachaise
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Père- Lachaise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

En mon absence, délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mai 2019, à Madame Marcelle Modestin, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Père-Lachaise, et à Mme Ariane HORTOPAN, inspectrice des Finances Publiques :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} mai 2019 à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Marcelle MODESTIN	Inspectrice divisionnaire	60 000 €	60 000 €
Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Patricia ESTAVIL	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Anita GILLET	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Fabienne POURCEL	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Hervé BARTHELEMY	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Lamia BELKADI	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Nathalie DECLEMY	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Catherine DULONG	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Marcelle MODESTIN	Inspectrice divisionnaire	60 000 €
Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15 000 €
Nathalie DECLEMY	Contrôleuse	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à Mmes MODESTIN et HORTOPAN à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 14/05/2019

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises.

Signé :

Catherine Trevisan-Salles

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-003

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. GUTOWSKI Jérôme, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M.BOYER Michel

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme AUZOU Brigitte	Mme Béatrice BACHER	Mme CASSIERE Nathalie
Mme DHELLIN Anne	M. FANTONI Frédéric	M. GUILLEMIN Jean-Philippe
M. LEBIGOT Michel	M. MAGOT Jean-Pierre	Mme OLIVA Marie
Mme SIGRIST Corinne		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme SIGER Laurent	M LAGUARIGUE de SURVILLIERS Mathieu	Mlle LEDRUX Marjory
-------------------	--	---------------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. PARTOUCHE Jonathan	inspecteur	15 000 €
Mme CATTE Marie-Hélène	contrôleur	10 000 €
Mme PUJOL Annick	contrôleur	10 000 €
M JENNET Pascal	contrôleur	10 000 €
M GUIOMAR Robin	contrôleur	10 000 €
Mme MESPOULEDE	contrôleur	10 000 €
Mme SOK Thoern	agent	2 000 €
M VASTINE Garry	agent	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 14 mai 2019

Signé
Le Chef de Service comptable,
Responsable de service des impôts des entreprises
de Paris 15 Est

Michel TOUCHAIS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-004

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
GRANDES CARRIERES

DIRECTION GÉNÉRALE DES Finances publiques
DIRECTION REGIONALE DES Finances publiques D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
GRANDES CARRIERES
61, rue Eugène Carrières
75875 PARIS cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de GRANDES CARRIERES 61, rue Eugène Carrière 75875 PARIS cedex 18,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Driss BOULAKHRIF, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle RONTES inspectrice des Finances publiques et à Monsieur Youcef ZOUAG, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Maïwenn GINGUENÉ	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Manuel ANCEL	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Vincent RIMBAULT	Agent des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Christophe GAKUBA	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Maxime SEL	Agent des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Julien BOUTRY	Agent des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Séverine ROUSSEL	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Sylvain BOUFFARD	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia NGUYEN	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Xavier DUFET	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Youssouf HACHIME	Agent des Finances publiques	1 000 €	1 000 €
Mme Marie-Anne BIZEUL	Agent des Finances publiques	1 000 €	1 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris le 14 mai 2019

Le comptable public,
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-006

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES
IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19EME «
BUTTES CHAUMONT »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19^{EME} « BUTTES CHAUMONT »
17, Place de l'Argonne
75938 Paris cedex 19

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 19^{ème} BUTTES CHAUMONT,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Sylvain KUBIAK, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19^{ème} « BUTTES CHAUMONT », à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUDET Emmanuel	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
VION Grégory	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BERGER Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GOUDIABY Abdoulaye	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
JACQUET Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
JANET Cyril	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LE DIGARCHER Ronan	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LERAT Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PARISSE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESCLAUX Émilien	Agent	2 000 €	2 000 €
FLATOT Christelle	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A PARIS, le 14 mai 2019

André CLAIR

Chef de service comptable,
responsable du Service des Impôts des Entreprises,

"Signé"

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-05-14-007

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - MAI 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 14 mai 2019

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
MERON Laurence	Paris 1er	
COMTE Martine	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est	
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest	
SAMUEL Marie-Françoise, p.i	Paris 10ème Nord	A/C du 15 mai : CASTELLI Annie
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
MORVAN Alain	Paris 16ème Chaillot	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine	
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles	
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes	

CUISSET Carole
BONNEFOI Gérard
LEMAIRE Pascal
CLAIR André
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TREVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
GABELOTEAU Hervé
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CANO José
CHABAS Laurent
SERVOZ Daniel
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
CARDEAU Pierre
MEURVILLE Anne
DURET Jean-Jacques
GROSS Jean-Yves
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CHAUSSY Claire
PALIX Gérard
GUIBON François
DUPLAIX Annick, p.i
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier
AULARD Denis
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i
RICHARD François
GINESTOUX Bernadette, p.i
MROZEK Patrick, p.i
DAVID René, p.i
DAVID René, p.i
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
LE DU Lucile
GUINARD Matthieu
FRANZOI Daniel
CRIMIER Agnès

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
LATUS César
DEVALS Philippe
BUFFIERE Christine
ROUSSET Philippe, p.i
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
GAVEN Samuel
MESTRUDE Claire

CHARTRAIN Daniel
CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
GAMRACY Nicole
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
BERTHIER Lucile
BERTHIER Lucile, p.i.

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
BOISSON Sophie, p.i
LANTERI Pierre, p.i
LANTERI Pierre
LOUBIERE Annick
TESTEVUIDE Eliane
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
DELVERT-IGLESIAS Pascal

6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise
Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème

BONNET Dominique
BOISSON Sophie
LANGE Christian
HOURY Isabelle
HOURY Isabelle
ROUVROY Pascale
RAY Laure
DEPROST Sylvain
SANANIKONE Ratsamy
FAIJEAN Philippe
VOCHELET Alain
VOCHELET Alain , p.i

GAGNAIRE Stéphane, p.i
DUCHENE Marc
DEFORGE Christophe
GOGUET Mireille
FERRON Gaëlle
ANNEQUIN Nicole
CLOTEAU Valentine
TRESARRIEU Elizabeth
AUDRAS Cyril
GRAVIERE Martine
BRICHET Annie
MADROLLE Nathalie

CRASPAIL Dominique

PERILLIER Bernard
DUNAS Eric
ROMBAUT Fabienne

PEDEUTOUR Nicole
KAMINSKE Martial

Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
Pôles de Recouvrement Spécialisé
PRS - Parisien 1
PRS - Parisien 2
PRS DNVSF
Centres des Impôts Fonciers
CDIF 1
CDIF 2

SIGNÉ
Fabienne DEGORCE
Administrateur des Finances publiques

